



Conseil économique et social

Distr. générale
8 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-quatrième

session extraordinaire de l'Assemblée générale :

thème prioritaire : lutter contre les inégalités

et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen

des politiques budgétaires et salariales

et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par la Fédération pour la paix universelle, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'éducation est la clef de l'insertion sociale des enfants une fois devenus grands : elle leur donne les outils nécessaires pour surmonter les difficultés et les inégalités. Comment s'assurer que les enfants reçoivent une éducation et réussissent à l'école ? Manifestement, il y a beaucoup à faire. Par exemple, il faut des écoles accessibles ; la pauvreté, les problèmes de santé et la faim doivent être éradiqués. La famille, et plus précisément les parents, sont une des protections sociales naturelles qui permettent de relever ces défis et contribuent à la réussite scolaire des enfants. Ni l'État, ni les organisations non gouvernementales, ni les services sociaux ne peuvent remplacer une mère ou un père attentionné pour aider un enfant à entrer dans les apprentissages et dans le monde de l'éducation.

Ce sont les parents qui veillent à ce que leurs enfants aient l'uniforme ou les manuels scolaires voulus et qu'ils aillent tous les jours à l'école, en toute sécurité. Ce sont les parents qui transmettent aux tout-petits l'amour des livres, et qui encouragent les enfants d'âge scolaire à faire leurs devoirs et les aident à acquérir l'autodiscipline nécessaire. Il est prouvé que lorsque les parents s'investissent dans l'éducation de leurs enfants, ceux-ci obtiennent de meilleurs résultats en lecture et en mathématiques. Dans de nombreux documents, dont ceux de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la session extraordinaire qui lui a donné suite cinq ans après, il est souligné qu'il importe de reconnaître et de mettre en lumière le rôle essentiel joué par les parents et la famille pour éduquer les enfants, leur inculquer des principes et leur apprendre à se comporter correctement. Au-delà de ce rôle, les parents ont aussi la responsabilité, le droit et le devoir d'élever, d'éduquer et de guider leurs enfants. Ces responsabilités et ces droits des parents doivent être reconnus, respectés et défendus.

Le développement du jeune enfant et le rôle des parents sont primordiaux. D'après les chercheurs, l'existence d'un attachement sécurisant ou d'un lien sensible entre parents et jeunes enfants influe sur le développement du cerveau et améliore les capacités d'apprentissage de l'enfant. L'alinéa 5 du paragraphe 20 de la Déclaration adoptée lors du Sommet mondial pour les enfants insiste sur le rôle primordial des parents, consistant à entourer les enfants et à leur prodiguer des soins dès les premières phases de la vie jusqu'à la fin de l'adolescence. C'est la période qui va de la naissance à l'âge de 5 ans qui est la plus importante pour le développement de l'enfant ; aucun autre moment n'est aussi déterminant.

L'être humain est un animal social. La qualité de la relation parent-enfant détermine les capacités relationnelles de l'enfant pour le reste de sa vie. Un grand nombre de recherches confirment que les enfants élevés dans une famille stable présentent moins de risques d'un quelconque mal-être que ceux confrontés à une instabilité familiale. La stabilité familiale a des effets quantifiables sur le plan du développement physique, psychologique, social, spirituel et intellectuel des enfants, comme rappelé à l'alinéa 10 du paragraphe 37 de la résolution adoptée par l'Assemblée générale onze ans après le Sommet mondial pour les enfants. Lorsque les parents bénéficient d'un appui et de services d'accompagnement, le bon développement du jeune enfant s'en trouve favorisé.

En conclusion, la Fédération pour la paix universelle souhaite encourager les parties prenantes à examiner les politiques, programmes et démarches qui touchent aux responsabilités et aux droits des parents à l'aune des questions suivantes : « La mesure proposée donne-t-elle leur place aux parents et leur permet-elle de jouer le rôle unique qui leur revient pour faciliter l'inclusion sociale et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ? Que peut-on faire pour aider les parents à bien jouer le rôle social privilégié qui leur revient, à assumer leurs

responsabilités et à faire respecter leurs droits ? » Il convient d'examiner et d'encourager les politiques familiales et les meilleures pratiques qui permettent d'accompagner les parents et de les aider à s'acquitter de leur rôle. La plupart des parents font de leur mieux pour apporter de l'amour à leurs enfants, les protéger, les éduquer et subvenir à leurs besoins. Ce maillon essentiel de l'élément naturel et fondamental de la société, évidemment digne de reconnaissance et de soutien, a droit à la protection de la société et de l'État, comme stipulé au paragraphe 3 de l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
